

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

Règlement d'examen

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL			Candidats						
Spécialité Pilote de Ligne de Production			Scolaires : établissements publics ou privés sous contrat) ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics.			Scolaires : établissements privés hors contrat ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage non habilité) ; Formation professionnelle continue en établissement privé ; Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle ; Enseignement à distance.		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
E1- Épreuve scientifique		3							
<i>Sous-épreuve E 11 Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF		
E2- Épreuve pratique à caractère technologique : <i>Optimisation d'opérations relatives à une production</i>	U2	3	CCF		Ponctuel oral	0 h 30	CCF		
E3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise : <i>Pilotage d'une ligne de production</i>		9							
<i>Sous-épreuve E 31 : Pilotage d'une ligne de production.</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique + oral	2h30	CCF		
<i>Sous-épreuve E 32 : Organisation d'une production</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E 33 : Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention- santé- environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF		

E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire- Géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Epreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) Dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.